



BRÉSIL



D 2201 • Br27
1-15 février 1998

MOTS-CLEFS

Paysans
Propriétaires terriens
Esclavage
Violence
Procès

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

DEUX VICTOIRES IMPORTANTES CONTRE LE TRAVAIL ESCLAVE ET L'IMPUNITÉ

Après souvent des années d'acharnement, des luttes réussissent contre l'injustice, l'exploitation et l'impunité. Tel est le cas des deux victoires ici rapportées. La première concerne un cas de travail esclave, expression qui désigne la situation de personnes qu'un système d'endettement croissant oblige à un travail sans fin pour acquitter cette dette et qu'une contrainte physique violente maintient prisonnières sur leur lieu de travail. La

seconde information concerne l'avancée décisive du procès concernant l'assassinat de l'ancien président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria. Le texte ci-dessous provient de Luzia Canuto de Oliveira Pereira, président du Comité Rio Maria et de Henri Burin des Roziers, avocat de la Commission pastorale de la terre; il est paru dans le bulletin du Comité Rio Maria en date du 15 janvier 1998.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ESCLAVE : le cas exemplaire de l'exploitation "Fleur de la forêt"

Au cours de l'année 1997 les services d'inspection du ministère du travail ont constaté l'existence de nouveaux cas de travail forcé¹ dans les exploitations du sud du Pará, concernant pour le moins 473 travailleurs qui se trouvaient endettés et sans pouvoir partir, en particulier à cause des menaces de gardes armés.

En août 1997, un travailleur de 16 ans, S., s'enfuit de l'exploitation "Fleur de la forêt" dans la commune

São Felix do Xingu, où il avait été conduit quelques semaines auparavant, de l'État voisin du Tocantins, avec 30 autres travailleurs, y compris des mineurs, et où ils étaient soumis au travail forcé, surveillés par des hommes armés. Après une nuit de marche dans la forêt, le mineur fugitif est arrivé sur une route où il a été pris en auto-stop par un camion qui appartenait à une association de petits producteurs ruraux de la commune de Tucuma. Le chauffeur a réussi à échapper aux gardes armés qui se trouvaient sur la route et a conduit le fugitif au siège de l'association. Une opération a été montée et l'équipe Movel² du ministère du travail a retiré de l'exploitation 220 travailleurs qui se trou-

2. Movel : mobile. Il s'agit effectivement d'une équipe "mobile" du ministère du travail, indépendante des directions régionales de ce ministère et donc en principe exempte des pressions de l'oligarchie locale (NdT).

vaient en régime de travail forcé. De nombreuses armes ont été saisies dont certaines à l'usage exclusif de la police fédérale, et 30 scies à moteur. Le 24 septembre 1997, trois sénateurs et cinq députés fédéraux de l'État du Tocantins, accompagnés du propriétaire, ont obtenu une audience du ministre du travail et ont fait pression pour que l'affaire n'ait pas de suite, ce qui n'a pas été accepté. Le 28 novembre, onze mille hectares de la "Fleur de la forêt" ont été expropriés pour la raison que l'exploitation ne remplissait pas sa fonction sociale du fait de la pratique du travail esclave. C'est la première fois qu'une expropriation pour ce motif est faite dans l'État du Pará et cela a été amplement divulgué par la presse régionale et nationale. Le 7 octobre, S. qui avait fui de l'exploitation et guidé la police fédérale et l'équipe Movel du ministère du travail, a échappé par miracle à un

1. Cf. DIAL D 980 (NdT).

tueur à gages qui le suivait. Malheureusement, S. n'a reçu, à la date d'aujourd'hui, aucune protection de la part du ministère de la justice. Face à cette situation, la Commission pastorale de la terre du sud du Pará assume seule la responsabilité de sa protection avec toutes les dépenses qui s'en suivent.

L'omission totale du gouvernement pour la protection du mineur S. qui a tant aidé la société, est très grave. En 1995, le Congrès a approuvé un complément au budget prévoyant 700 000 reals (environ 700 000 dollars) pour le programme de protection des témoins proposant seulement son transfert dans l'État du Pernambuco à une ONG, GAJOP, habilitée par le gouvernement pour la protection des témoins menacés. Or ce nouveau transfert pourrait provoquer des déséquilibres psychologiques chez le jeune S., selon la mise en garde de la propre GAJOP qui estime ne pas avoir un système adapté à son cas. Mais le ministère n'a accepté aucune autre proposition.

LE PROCÈS DES ASSASSINS DE JOÃO CANUTO

Nous vous rappelons que João Canuto³, premier président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria, a été assassiné le 18 décembre 1985 et que les accusés comme commanditaires du crime sont Adilson Laranjeira, à l'époque maire de Rio Maria, et le propriétaire terrien Vantuir Gonzalves de Paula.

Des groupes puissants freinaient la marche du procès. L'enquête de la police avait duré 8 ans avant d'être conclue, puis était restée bloquée deux ans au ministère public. Soudain, à partir d'octobre 1997, le procès a commencé à marcher rapidement. La raison est purement électorale. Les élections vont avoir lieu à la fin de l'année et le gouvernement de l'État du Pará qui avait son image abîmée par le massacre des 19 sans-terre à Eldorado do Carajás⁴, le 17

avril 1996, et une réputation d'impunité, veut montrer que la justice désormais fonctionne, se servant de ces deux cas exemplaires : Eldorado et João Canuto, ce dernier en raison de la pression nationale et internationale suscitée par le Comité Rio Maria. Un juge a été désigné spécialement pour suivre ces deux procès. En deux mois il y a eu six audiences du procès João Canuto. Presque tous les témoins de l'accusation et de la défense ont déjà été entendus et la décision de juger les accusés en cour d'assises pourrait être rendue dans les premiers mois de 1998.

Ces audiences ont une grande répercussion : télévision, radios, journaux locaux et régionaux ont fait des manchettes sur cette affaire, en particulier du fait que les accusés étaient un ex-maire de Rio Maria et un propriétaire terrien, et du fait des déclarations courageuses des témoins en leur présence. Un des témoins qui doit encore déposer est le père Ricardo Rezende.

3.. Cf. DIAL D 1556, D 1573 (NdT).

4. Cf. DIAL D 2165 (NdT).

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

Supplément au n° 2061 de DIAL :

LES PEUPLES CULTURELLEMENT EXCLUS, ACTEURS DE LEUR AVENIR ?

Actes du Vème Colloque théologique dominicain d'Amérique latine
du 1er au 7 mars 1996 à Santiago du Chili

avec les contributions de

- **João Xerri** : Les mégacités qui ne sont plus des cités
- **Jesús Tapuerca** : Une approximation de la culture maya-q'eqchi'
- **Bernard Fulcrand** : Travail avec les paysans quechua dans la région de Cusco (Pérou)
- **Gilles Danroc** : Une entrée dans la culture afro-américaine : pauvreté et vaudou en Haïti

et les travaux effectués au cours des ateliers.

Prix du numéro : 40 F

Commande à adresser à DIAL, 38 rue du Doyenné, F - 69005 Lyon